

Compte rendu

Principes généraux de la *Loi sur le droit d'auteur* – édition 2013*

Laurent Carrière**

La dernière édition des bien connus *Principes généraux de la Loi sur le droit d'auteur* de Marc Baribeau remontait à 2007. Les importants changements législatifs de 2012 de même que le corpus jurisprudentiel de la Cour suprême rendaient plus qu'opportune une nouvelle édition et ce, d'autant plus que l'auteur avait pris sa retraite en 2009 !

Cette nouvelle édition remaniée, amplifiée et mise à jour par Sylvain Gadoury et Patrick Gingras¹, était donc la bienvenue. Cette réédition présente une vue d'ensemble de la Loi, en tenant compte des importantes modifications apportées par la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*² entrée en vigueur le 7 novembre 2012 (pour partie importante) et de la jurisprudence récente³, notamment celles de la Cour suprême du Canada⁴.

© Laurent Carrière, 2013.

* Marc BARIBEAU (édition originale), Sylvain GADOURY et Patrick GINGRAS (pour la nouvelle édition), *Principes généraux de la Loi sur le droit d'auteur – édition 2013* (Québec, Les Publications du Québec, 2013) ; 157 pages et p. V-XII ; ISBN 978-2-551-25216-9.

** Avocat et agent de marques de commerce, associé principal de ROBIC, S.E.N.C.R.L., un cabinet multidisciplinaire d'avocats et d'agents de brevets et de marques de commerce.

1. Tous deux avocats au ministère de la Justice du Québec.
2. L.C. 2012, ch. 20.
3. Y compris des décisions rendues en 2013, ce qui, pour une publication dont l'impression fut achevée en mai 2013, relève de l'exploit et a dû donner des sueurs froides à l'imprimeur !
4. Et pas uniquement celle de la pentalogie du 12 juillet 2012 !

Cet ouvrage comporte neuf chapitres : Les œuvres et les objets du droit d'auteur / Le droit d'auteur / Le titulaire du droit d'auteur / La durée du droit d'auteur / Les exceptions au droit d'auteur / La violation du droit d'auteur et les recours / La cession ou la licence de droit d'auteur / Les sociétés de gestion / L'adhésion du Canada à certaines conventions internationales.

Si les deux derniers chapitres sont peut-être un peu courts, les développements pour les sept premiers sont complets et bien définis. Les auteurs discutent avec concision⁵ chacun des points d'intérêt touchant tantôt les droits d'auteur, tantôt les droits voisins avec force exemples, tout en intégrant les nouvelles dispositions législatives.

Le livre est facile de consultation, ne serait-ce que par sa numérotation hiérarchique à quatre niveaux qui permet une belle vue d'ensemble sur chacun des chapitres.

La langue utilisée est claire⁶ et contemporaine. On remarquera avec plaisir une présentation visuelle très soignée (police de caractère, titres et sous-titres, notamment) et, surtout, une table des matières de consultation facile de même qu'une table de législation tout aussi utile.

On notera ainsi, entre autres, l'incorporation d'une table des matières de cinq pages, d'une table de législation de 12 pages⁷, d'une table de jurisprudence de 13 pages⁸ et d'un index analytique de 23 pages⁹ : pour un ouvrage de 157 pages, cela témoigne d'un souci des auteurs de faciliter la consultation au lecteur et d'en faire une première « arme » de référence¹⁰.

5. Ce qui a parfois pour effet de laisser le lecteur sur sa faim ou de laisser passer quelques coquilles ou imprécisions mais, *baste*, quel résultat !
6. On appréciera ici que les auteurs ne se soient pas perdus dans les subtilités de l'article, du paragraphe et de l'alinéa.
7. Et cela, c'est « fichtrement » pratique pour s'y retrouver car la *Loi sur le droit d'auteur* n'est pas de conception conviviale (*user-friendly*).
8. Par contre, on aurait peut-être apprécié davantage d'uniformité dans le mode de citation (incluant une indication de l'année des décisions lorsque citées dans les *C.P.R.* et une indication de la juridiction lorsque non décelable par la référence) et le suivi des appels sous une seule entrée. C'est sans doute véniel, mais mon côté pointilleux de rédacteur en chef d'une revue juridique ressort ici.
9. Les tables de la jurisprudence et de la législation ainsi que l'index analytique ont été réalisés par Éditions Yvon Blais.
10. La genèse de l'ouvrage, telle qu'expliquée par Marc Baribeau dans la préface, contextualise bien sa raison d'être.

N'en déplaise à ses détracteurs élitistes¹¹, ce livre mériterait d'être présent dans toutes les bibliothèques publiques de la province¹².

Ce livre, qui n'a pas la prétention d'une monographie exhaustive¹³, est bien ce qu'il dit être, savoir un ouvrage exposant les principes généraux de la *Loi sur le droit d'auteur*, sans se présenter – ou s'égarer – dans des subtilités de surspécialité dont ne saurait se préoccuper le public cible.

Qu'on me lise bien¹⁴. Ce n'est pas un livre de vulgarisation simpliste : bien au contraire, les 495 notes de bas de page¹⁵ en témoignent.

Vraiment, il faut se féliciter qu'un tel ouvrage ait été réédité car pour beaucoup il sera une porte d'entrée, pratique et simple d'utilisation, au droit d'auteur.

11. S'il y en avait.

12. Ou du Canada francophone.

13. On aurait d'ailleurs apprécié une bibliographie plus complète quant aux monographies spécialisées, mais ici certains diront que je prêche pour ma paroisse.

14. Si tant est qu'on n'avait pas encore décelé qu'il s'agit d'une revue très positive de ces *Principes*.

15. Sur 102 pages de texte, ce n'est quand même pas rien.